

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX.

Marché : 08-349 U : Lot : n°1
Gros-Oeuvre – Étanchéité – Structure métallique

Titulaire : groupement conjoint
DELTA CONSTRUCTION (mandataire solidaire)
Rue Pierre et Marie Curie
33525 BRUGES CEDEX
SECMA BATIMENT, co-traitant
Rue Emile Combes
33270 FLOIRAC

AVENANT N°4

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°/.... du Conseil de Communauté en date du ../..../. Et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et Monsieur Jean-Michel XICLUNA, agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint Société DELTA CONSTRUCTION rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES CEDEX, n° d'immatriculation SIRET 434 015 871 00016 RCS BORDEAUX
Société SECMA BATIMENT, co-traitant – 53 rue Émile Combes – 33270 Floirac
N° d'immatriculation SIRET 472 201 367 000 19 RCS BORDEAUX

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n° 08-349 U, le groupement conjoint **DELTA CONSTRUCTION** (mandataire solidaire) et **SECMA BATIMENT** (co-traitant) s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Gros-Oeuvre – Etanchéité – Structure métallique, lot n° 1 – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué à l'article 2 de l'acte d'engagement du marché s'élève à **7 200 000 € Hors Taxes** valeur Juin 2008.

Par avenant N°1, des prestations supplémentaires (souscription par l'entreprise Delta Construction d'un contrat de police d'assurance de garantie de responsabilité décennale complémentaire de groupe) ont été apportées au marché pour un montant de + 97 094,50 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot N°1 à **7 297 094.50 € HT** (+1,34%).

Par avenant N°2, des validations d'adaptations techniques ont été apportées au marché pour un montant de + 64 582,08 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot N°1 à **7 361 642,83 € HT** (+2,20%).

Par avenant N°3, des validations d'adaptations techniques ont été apportées au marché pour un montant de + 372 835,96 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot N°1 à **7 734 478,79 € HT** (+7,42%).

Le présent avenant a pour objet la validation de modifications techniques rendues indispensables dans le cadre de l'avancement du chantier.

Article 2 : Consistance des travaux modificatifs

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité et de fonctionnalité.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous :

N °	Libellé	Plus-values en € HT	Moins-values en € HT
01	Maçonneries supplémentaires au niveau R-3.	+ 8 205,75	
02	Serrurerie complémentaire et menuiserie bois pour « l'escalier Atrium ».	+ 47 740,00	
03	Maçonneries supplémentaires au niveau R0 pour encoffrement Coupe Feu de gaines techniques.	+4 248,50	
04	Fourniture et pose de puits de jour circulaires en remplacement du puits de jour existant non sécurisé plateau président.	+ 641,65	
05	Travaux de remise à niveau des sols des salles « Salon d'honneur et commission ».	+ 10 420,00	
06	Création de plafond coupe Feu 2 heures complémentaire dans le local « PC sécurité ».	+ 3 640,00	
07	Isolation par l'extérieur de l'escalier A.	+ 5 705,00	
08	Création de plafond coupe Feu du local « Autocom ».	+ 12 070,20	
09	Réfection d'évacuations Eaux Pluviales sur l'existant.	+ 6 734,52	
10	Suppression protection en cailloux dans les bassins.		- 8 161,09
	Reprise de l'étanchéité dégradée par le manque de protection lourde par gravillons.	+ 3517,06	
Sous total		+ 102 922,68	- 8 161,09
TOTAL		+ 94 761,59	

La prestation N° **01** concerne la création de 3 locaux maçonnés au niveau -3, dans l'optique d'accueil d'équipements techniques ou d'entretien.

Les locaux créés sont les suivants :

- Local « gaine de soufflage et reprise »,
- Local « électrique TD 1 »,
- Local « entretien » créé dans « sas » actuel noyau nord.

La prestation N° **02** concerne les travaux complémentaires de serrurerie et de menuiserie bois pour le nouvel escalier monumental de l'Atrium. Afin d'éviter la pose de poteaux de soutien sous l'escalier monumental et faciliter ainsi le passage des personnes autour de cet objet, notamment dans le cadre des manifestations de très fortes affluences, les architectes ont proposé de complexifier la structure permettant de reprendre les poids en porte à faux. Cette modification permet d'assurer une meilleure sécurité autour de l'escalier et d'en améliorer l'esthétisme. Les emmarchements ont par ailleurs été renforcés pour assurer un fort trafic de personnes. Le montant comprend notamment :

- Ajout de poteaux entre dalle de chaque niveau,
- Ossatures complémentaires pour gardes corps en treillis,
- Modification du type de marche bois,
- Fourniture et pose de plinthes bois.

La prestation N° **03** concerne les travaux complémentaires d'élévations maçonnées au niveau R 0. Les gaines techniques du noyau nord initialement bardées recevront un traitement Coupe Feu suite à la demande du bureau de contrôle.

La prestation N° **04** consiste à remplacer le puits de jour existant situé en toiture terrasse de l'ancien plateau président.

Conformément à la demande du maître d'ouvrage, après travaux de dépose, l'entreprise fournira et posera un double dôme circulaire avec un classement au feu M2. Le but étant de conserver la pénétration de lumière naturelle dans la salle au 3^{ème} étage.

La prestation N° **05** consiste à reprendre la planéité du sol existant de la salle des commissions réunies et du salon d'honneur situés au rez-de-chaussée. Cette prestation est rendue nécessaire suite aux travaux de démolition sur les revêtements de ces 2 salles. Suite au décapage de ces zones, il a été constaté que le support béton n'était pas parfaitement de niveau. La prestation consiste donc à :

- Comblers les décaissés ponctuels au droit des anciens murs rideaux,
- Réagréer l'ensemble pour uniformiser après comblement des décaissés.

La prestation N° **06** consiste à créer un plafond Coupe Feu 2 heures dans le local « PC Sécurité ». Le « hall d'entrée » et le local « PC sécurité » ont entièrement été revus suite aux travaux de repose des gardes corps béton au niveau R0. La mise en place des nouveaux gardes corps béton a engendré des modifications sur la structure béton du hall d'entrée. Il est nécessaire de rajouter un faux plafond Coupe Feu dans la zone « PC Sécurité » suite à la demande du bureau de contrôle pour isoler ce local du « hall d'entrée ».

La prestation N° **07** consiste à isoler par l'extérieur la façade du socle côté escalier A. Ces travaux font suite à une modification du traitement de façade initialement prévu en panneau sandwich.

La prestation N° **08** consiste à créer un plafond Coupe Feu 2heures dans le local « PC Autocom » suite à des modifications de cloisonnements et d'habillage du local.

La prestation N° **09** consiste à réaliser des travaux de réfection d'étanchéité au droit des naissances EP (eaux pluviales) existantes de la toiture terrasse du socle. Ces naissances existantes sont particulièrement dégradées et des fuites sont apparues. Le remplacement s'avère indispensable.

Le poste N° **10** consiste à supprimer la protection d'étanchéité des bassins périphériques à la « salle du conseil » au R0 initialement prévu en cailloux. L'étanchéité des bassins sera réalisée par une géo-membrane noire qui ne nécessite pas la mise en place d'une protection lourde. L'entreprise a donc chiffré la suppression de cette protection en moins-value.

Article 3 : Incidences financières

3.1 Incidence des adaptations techniques

L'ensemble des travaux supplémentaires de l'avenant 4 prévus au présent marché s'élève à + 94 761,59 €HT.

3.2 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale ramenée en valeur juin 2008 s'élève à : + 102 856,56 € HT

3.3 – Incidences globale financière sur le marché

L'incidence financière globale en valeur de juin 2008 s'élève à + **102 856,56 € HT.**

Montant initial : 7 200 000,00 € HT

Avenant N° 01 :	97 094,50 € HT
Avenant N° 02 :	64 548,33 € HT
Avenant N° 03 :	372 835,96 € HT
Avenant N° 04 :	102 856,56 € HT

Le marché de travaux du groupement d'entreprises DELTA CONSTRUCTION / SECMA BATIMENT s'élève ainsi après avenant N° 04 à **7 837 335,35 € HT** soit une augmentation de 8,86 % sur le montant du marché initial.

Article 4 : Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

- Le présent avenant.
- La DPGF incluant les prestations objets du présent avenant.

Article 6 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa modification.

Pour le groupement titulaire

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

P/Le Président,

Par délégation,